AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 517 700 Fax: 5130 36
website: www. www.au.int

SC16036 – 89/2/15

CONSEIL EXECUTIF
Vingt-huitième session ordinaire
23 - 28 Janvier 2016
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/934(XXVIII)
Original: anglais

RAPPORT DU CTS SUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE (CTS-EST), DU 27 AU 30 OCTOBRE 2015 A ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 115 517844
Website: www.au.int

RÉUNION INAUGURALE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE (CTS-EST 1)
30 octobre 2015
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

AU/STC/EST/MIN (1)

RENFORCER L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE POST 2015

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

RENFORCER L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE POST 2015

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

INTRODUCTION

1. La première session ordinaire du Comité technique spécialisé sur l'éducation, la science et la technologie (CTS-EST 1) s'est tenue au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba du 27 au 30 octobre 2015. La Session ministérielle a été précédée de la session des hauts fonctionnaires le 30 octobre 2015. Les ministres ont, entre autres points importants, procédé à l'élection du Bureau du CTS-EST 1. Ils ont en outre examiné les rapports des réunions des experts, du PACTED et des partenaires. Le rapport qui suit a été adopté par les ministres.

PARTICIPATION

2. Quarante-sept (47) États membres, six (6) CER, cinquante-cinq (55) partenaires, la Commission de l'Union africaine (CUA), et l'Agence du NEPAD ont participé à la session inaugurale du CTS-EST (voir Annexe 1). Le quorum atteint, pour les États membres, le CTS a poursuivi ses travaux.

POINT 1 DE l'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE

3. Son Excellence Dr **Martial De-Paul Ikounga,** commissaire de l'Union africaine en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie (RHST) ont accueilli les ministres en charge de l'éducation, de la science, et de la technologie et a souhaité la bienvenue aux ministres de l'Éducation, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation, à la session inaugurale du CTS sur l'Éducation, la Science et la Technologie. Il a remercié la sixième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Éducation des États membres de l'Union africaine (COMEDAF VI) et la cinquième session ordinaire de la conférence des ministres africains de la science et de la technologie (AMCOST V), pour leurs réalisations au cours de leur mandat. Il a humblement demandé aux ministres d'approfondir la réflexion sur la mobilisation des ressources nationales pour la durabilité et l'appropriation de ces programmes. Il a remercié les partenaires au développement pour leur soutien indéfectible.

4. Son Excellence **Mme Youssouf Hadidja Alim** ministre de l'Éducation de base, République du Cameroun, Présidente de la COMEDAF VI, a souhaité la bienvenue aux ministres et a remercié S.E. Dr Martial De-Paul Ikounga, Commissaire de l'UA en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie, pour l'organisation de cette réunion inaugurale du CTS-EST. Elle a souligné que la transition vers ce nouveau CTS a offert aux ministres l'occasion d'être les dirigeants et les décideurs de ces importants secteurs que sont l'éducation, la science, la technologie et l'innovation.

5. Son Excellence **M. Abdul El-haithem El-Sadiq**, ministre de l'Éducation de la République du Soudan et troisième Vice-président de l'AMCOST V, a exprimé sa

gratitude pour avoir participé à l'AMCOST V. Il a souligné les réalisations de l'AMCOST V et les progrès enregistrés dans le secteur de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (STI) au Soudan.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ALLOCUTION D'OUVERTURE : ÉTABLIR UN LIEN ENTRE L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

6. Dans son allocution d'ouverture, **le professeur Calestous Juma**, professeur de la pratique du développement international, Centre Belfer pour la science et les affaires internationales, de la Harvard Kennedy School, a souligné que l'Agenda 2063 de l'Afrique offre un cadre idéal pour initier des réformes institutionnelles à long terme qui permettront de repositionner le continent comme un acteur stratégique dans l'économie mondiale. Pour atteindre cet objectif, il faudra entreprendre des réformes visant à harmoniser l'éducation, la recherche et l'innovation avec les objectifs socio-économiques à long terme. Le STC sur l'éducation, la science et de la technologie est bien placé pour jouer un rôle de premier plan et favoriser les réformes nécessaires pour améliorer l'intégration de l'éducation, la recherche et l'innovation, et pour utiliser efficacement la Stratégie décennale de la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique (STISA-2024) et la Stratégie continentale sur l'éducation en Afrique (CESA) afin de repositionner le continent dans une économie axée sur la technologie et la connaissance.

7. Il a proposé un point de départ possible pour créer des universités d'innovation dans divers domaines tels que l'agriculture, la santé, l'industrie, les services et l'environnement. Ces efforts requièrent une coordination de haut niveau, en particulier au niveau des Présidents et des Premiers ministres. Pour cela, il faudrait un appui coordonné. A ce titre, il a fortement recommandé que des Bureaux de Conseil sur la science et l'innovation soient créés dans tous les pays, en tenant compte des diverses dispositions constitutionnelles à travers l'Afrique. Ces bureaux devraient être créés par la loi et disposer de mandats clairs pour ne se concentrer que sur des fonctions consultatives et non sur des activités opérationnelles.

Les ministres,

a) **SALUENT** l'offre de la Harvard Kennedy School de fournir une formation de cadres aux dirigeants africains dans les domaines de la technologie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat ; et

b) **DEMANDENT** à la Commission d'en élaborer les modalités avec la Harvard Kennedy School afin de faciliter la mise en œuvre de cette coopération**.**

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU BUREAU

8. Les ministres **ONT ÉLU** le Bureau du CTS-EST 1, composé d'autorités de ministres en charge de l'Éducation, de la Science et de la Technologie des États membres suivants :

Régions	Pays	Fonction dans le Bureau
Afrique du Nord	Égypte	Président
Afrique de l'Ouest	Nigeria	1er Vice-président
Afrique de l'Est	Soudan du Sud	2e Vice-président
Afrique centrale	Cameroun	3e Vice-président
Afrique australe	Botswana	Rapporteur

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

9. L'ordre du jour et le programme de travail pour la réunion des ministres ont été examinés et adoptés avec des amendements.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE PASSATION DE CHARGES DU BUREAU SORTANT DE LA COMEDAF VI ET DE L'AMCOST V

10. Son Excellence Mme Youssouf Hadidja Alim, ministre de l'Éducation de la République du Cameroun, Présidente de la COMEDAF VI a remis son rapport de passation de service sur les défis relevés, les décisions et les programmes mis en œuvre, ainsi que sur les réalisations au cours de sa présidence.

11. Le rapport de l'AMCOST V a été distribué aux participants à la réunion.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME D'ALIMENTATION SCOLAIRE

12. Dans son exposé sur le programme d'alimentation scolaire, **S.E. Mme Ali Mariama Elhadji Ibrahim**, ministre de l'Enseignement primaire et de l'Alphabétisation de la République du Niger a souligné son importance pour améliorer la rétention et les performances des enfants dans les écoles, ainsi que son impact socio-économique pour stimuler la génération de revenus et l'entrepreneuriat dans les collectivités locales. Elle a souligné que l'alimentation scolaire contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. La ministre a rappelé qu'une délégation de ministres africains conduite par le Commissaire de l'UA en charge des RHST, S.E. Dr Martial De-Paul Ikounga s'est rendue au Brésil pour tirer des leçons de l'expérience brésilienne en matière de modèle d'alimentation scolaire.

13. Après discussions, les ministres

a) **PRENNENT NOTE** du rapport de la Mission sur l'alimentation scolaire au Brésil et le rapport de l'expérience du Niger en matière de programme d'alimentation scolaire fondé sur les produits locaux ;

b) **PRENNENT EN OUTRE NOTE** de l'immense valeur des programmes d'alimentation scolaire fondés sur les produits locaux pour maintenir davantage les enfants à l'école et améliorer leur performance scolaire, et pour stimuler la production de revenus et l'entrepreneuriat dans les collectivités locales ;

c) **LANCENT UN APPEL POUR :**

i) la mise en place d'un comité technique multidisciplinaire d'experts africains sous la présidence de la CUA et bénéficiant de l'appui des institutions telles que le PAM et le Centre d'excellence contre la faim, pour entreprendre une étude générale sur la pertinence et l'impact de l'alimentation scolaire dans les États membres de l'UA. L'étude devra également prendre en compte l'expérience brésilienne ;

ii) l'institution du 1er mars comme Journée africaine de l'alimentation scolaire ;

iii) l'élaboration des modalités d'observation de la Journée africaine de l'alimentation scolaire par la CUA, les États membres et les partenaires concernés.

d) **ENCOURAGENT** les États membres qui disposent de programmes d'alimentation scolaire, inspiré ou non du modèle brésilien, à poursuivre leurs efforts ;

e) **INVITENT** les États membres n'ayant pas d'expérience en matière d'alimentation scolaire à apprendre et adapter les leçons des autres, compte tenu de la valeur nette de l'alimentation scolaire pour améliorer l'accès et la rétention des enfants à l'école.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : LE POINT SUR LES INITIATIVES DE L'UA EN MATIÈRE D'ASSURANCE QUALITÉ ET D'HARMONISATION

14. Par Décision Assembly/AU/Decl. 6(XXV), la Conférence s'engage à promouvoir des mécanismes d'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique, afin d'assurer la comparabilité, la collaboration intra-africaine et la mobilité des compétences sur tout le continent. Cette décision prévoit la mise en œuvre de la stratégie de l'UA pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique, la Convention d'Addis pour la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires en Afrique, le mécanisme africain

d'évaluation de la qualité (African. Quality Rating Mechanism--(AQRM) pour l'enseignement supérieur et la création d'un cadre panafricain d'assurance de qualité et d'accréditation (PAQAF) pour l'enseignement supérieur. Ces mécanismes sont mis en œuvre en partenariat avec l'UNESCO, l'Union européenne et la communauté de l'éducation supérieure africaine. Un groupe de travail informel a été créé pour promouvoir la ratification rapide de la Convention d'Addis.

15. Après discussions, les ministres,

a) **EXHORTENT** les États membres à accélérer la mise en place du Groupe de travail informel pour la mise en œuvre de la Convention d'Addis 2014, et à nommer un point focal pour le suivi ;

b) **DEMANDENT** à la Commission de coordonner en collaboration avec l'UNESCO les partenariats et à appuyer la mise en œuvre du processus d'harmonisation de l'éducation en Afrique ;

c) **APPROUVENT** le Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation (PAQAF) validé et DEMANDENT à la Commission de soumettre le PAQAF à la Conférence de l'UA pour examen lors du Sommet de janvier 2016.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉDUCATION PLUS

16. Le projet multimédia Africa+ Education vise à accroître l'accès et la qualité de l'éducation à travers l'Afrique. Il cible les jeunes en situation d'abandon scolaire, plus particulièrement les filles. Huit pays feront partie du projet pilote.

17. Après discussions, les ministres,

a) **PRENNENT NOTE** du projet Africa+ Éducation ; et

b) **DEMANDENT** à la Commission d'examiner la liste des pays dans le projet pilote en vue d'y inclure les États membres qui ont manifesté leur intérêt à y participer.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : STRATÉGIE CONTINENTALE DE L'ÉDUCATION POUR L'AFRIQUE (CESA 16-25)

18. La Stratégie continentale décennale de l'éducation (CESA) présentée aux ministres pour adoption est une réponse à l'Agenda 2063 de l'UA. Il s'inscrit dans le programme mondial d'éducation 2030 et contribue à la réalisation de l'objectif 4 des ODD. La CESA 16-25 demande un changement de paradigme en faveur de systèmes d'éducation et de formation transformateurs pour répondre aux exigences des connaissances, des compétences, de la recherche, de l'innovation et de la créativité recherchées pour cultiver les valeurs africaines et promouvoir le développement durable.

19. Après discussions, les ministres,

a) **APPROUVENT** le projet de stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique qui sera soumis pour examen à la Conférence de l'UA lors du Sommet de janvier 2016 ;

b) **EXHORTENT** les États membres, les CER, les partenaires opérationnels, la Commission et le NEPAD à vulgariser et à sensibiliser davantage la CESA 16-25 et à élaborer des plans de mise en œuvre y relatifs ;

c) **INVITENT** les États membres, le secteur privé et les autres secteurs concernés à :

i) collaborer à la mise en œuvre de la CESA ; et à faire rapport à chaque sommet de l'UA en janvier, à travers le Rapport d'activités continental annuel (RACA) ; et à

ii) mobiliser des ressources internes pour sa mise en œuvre.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT D'ACTIVITÉS CONTINENTAL ANNUEL (RACA)

20. Le Rapport d'activités continental annuel est un mécanisme pour faciliter l'élaboration d'un rapport concis sur l'éducation, la science, la technologie et Innovation par toutes les parties prenantes, les États membres, les CER et les partenaires, offrant ainsi un aperçu des progrès dans la mise en œuvre de la stratégie continentale pour l'éducation (CESA), la stratégie continentale pour l'enseignement et la formation professionnelle et technique (EFTP); et la Stratégie de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'Afrique (STISA-2024).

21. Après discussions, les ministres,

a) **APPROUVENT** l'instrument du RACA ;

b) **INVITENT** les États membres à se l'approprier ;

c) **EXHORTENT** les États membres et les CER à envoyer leurs rapports au plus tard le 30 novembre 2015, afin de présenter un rapport consolidé au Sommet de janvier 2016.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : COMITÉ DES 10 CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT SUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

22. La vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence de l'UA a décidé de mettre en place un Comité de dix chefs d'État et de gouvernement en tant que Champions

africains de l'éducation, de la science et de la technologie, qui va se réunir et faire rapport au sommet de l'UA une fois par an, sur l'état de l'éducation, de la science et de la technologie en Afrique. La Commission a élaboré le Règlement intérieur de ce comité qui a été présenté aux ministres pour information.

23. Après discussions, **les ministres**,

a) **SE FÉLICITENT** des progrès accomplis et des avancements enregistrés sur le projet de Règlement intérieur du CPESTI; et

b) **DEMANDENT** à **S.E. Mary Tew Niane**, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la République du Sénégal de faire rapport sur le projet à **S.E. Macky SALL**, Président du Sénégal pour recueillir ses instructions.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : UNIVERSITÉ PANAFRICAINE

24. Depuis sa séance inaugurale, tenue en juin 2015, le Conseil de l'université panafricaine (UPA) – l'organe suprême de l'Université – a poursuivi plusieurs initiatives novatrices de terrain visant à renforcer l'UPA afin de lui permettre de réaliser sa mission. À cet égard, les ministres ont pris la décision suivante :

25. Après discussions, les ministres,

a) **APPROUVENT** les amendements au Statut de l'Université panafricaine proposés par le Conseil de l'UPA et RECOMMANDENT qu'il soit soumis aux organes compétents pour examen ;

b) **RECOMMANDENT** un paiement des honoraires aux membres du Conseil de l'Université panafricaine et la fourniture d'espace à usage de bureaux, le recrutement du personnel et des émoluments au Président et au Vice-Président ;

c) **INVITENT** le Gouvernement de la République de l'Algérie de ratifier le plus rapidement possible l'Accord de siège du pays hôte avec la Commission afin de faciliter les opérations de l'Institut de l'UPA pour l'Eau et l'Énergie ; et

d) **ENCOURAGENT** la Commission de l'Union africaine à poursuivre ses discussions avec le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et les partenaires thématiques en vue d'accélérer l'opérationnalisation de l'Institut des sciences spatiales de l'UPA.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE CONTINENTALE DE L'EFPT

26. La stratégie continentale de l'EFTP offre un cadre global pour la conception et l'élaboration de stratégies et de politiques nationales pour relever les défis de l'éducation et de la formation technique et professionnelle, pour appuyer le développement économique, la création de richesses nationales, et pour contribuer à la réduction de la pauvreté par le biais de l'entrepreneuriat des jeunes, l'innovation et la création d'emplois. Elle s'aligne sur les tendances mondiales actuelles et définit un ensemble d'indicateurs de suivi des progrès. Les ministres ont entrepris une visite guidée de l'exposition de l'EFTP et ont attribué des prix aux dix premiers centres africains EFTP qui avaient participé à un concours panafricain organisé conjointement par l'USAID et FHI360. Ils ont également discuté de l'élaboration de cadres continentaux pour l'amélioration de la transférabilité des compétences, conformément au Plan d'action 2015 de l'UA pour l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement inclusif.

27. Après discussions, les ministres,

a) **EXHORTENT** les États membres, les CER, les partenaires d'exécution et la Commission à vulgariser et sensibiliser les citoyens sur le rôle de l'EFTP dans l'amélioration du profil de compétences, l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en particulier, et pour combler le fossé des compétences à travers le continent ;

b) **LANCENT UN APPEL** aux États membres, aux CER, au secteur privé et à tous les secteurs concernés, à :

i) travailler ensemble à la mise en œuvre de la Stratégie continentale de l'EFTP ; et à

ii) mobiliser des ressources nationales pour sa mise en œuvre

c) **INVITENT** les partenaires internationaux à collaborer avec l'Afrique, en tant que partenaires égaux, pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'EFTP, tant au niveau financier que technique ;

d) **INVITENT** la Commission, les États membres, les CER et les partenaires à envisager l'EFTP dans une approche holistique ;

e) **DEMANDENT** à la Commission, aux États membres, aux CER et aux partenaires de mettre en place une plate-forme régionale et continentale de réseautage EFTP afin d'améliorer les meilleures pratiques et l'apprentissage par les pairs ;

f) **INVITENT** la CUA, les États membres et les partenaires concernés à promouvoir l'harmonisation des initiatives de transférabilité des compétences EFTP avec les travaux en cours sur l'harmonisation et l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur ;

g) **APPRÉCIENT** le succès de l'exposition des centres africains d'EFTP africaine et **DEMANDENT** la duplication de l'expérience ;

h) **INVITENT** les États membres, les CER, et les partenaires à collaborer avec la CUA pour la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie continentale de l'EFPT.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : INSTITUT PANAFRICAIN DE L'ÉDUCATION POUR LE DÉVELOPPEMENT (IPED)

28. L'Institut panafricain de l'éducation pour le développement (IPED), est une institution spécialisée de l'Union africaine, chargée de servir d'Observatoire de l'éducation en Afrique. Il s'agit d'un rôle central en matière de qualité, adapté aux besoins, et développement de l'éducation inclusive en Afrique basée sur des informations fiables, précises et opportunes, pour atteindre les objectifs individuels et collectifs pour le développement des ressources humaines et des capacités intellectuelles en Afrique. L'IPED est le successeur du Bureau africain de l'OUA pour la science et l'éducation (BASE).

29. Après discussions, **les ministres**,

a) **DEMANDENT** à la CUA d'entreprendre une étude afin de faciliter la réhabilitation des IPED ;

b) **EXHORTENT** les États membres à fournir des données sur l'éducation en temps opportun et à désigner un point focal de SIGE pour répondre aux besoins de données ;

c) **EXHOTENT EN OUTRE** les États membres à s'acquitter de leur dette de plus de trois (3) millions $EU à l'IPED/BASE; et **DEMANDENT** à la Commission, aux parties prenantes concernées et aux partenaires, à renforcer leur coopération pour lui permettre d'assurer ses fonctions.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : CENTRE INTERNATIONAL DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES EN AFRIQUE (UA/CIEFFA)

30. Le Centre international de l'Union africaine pour l'éducation des jeunes filles et des femmes en Afrique (UA/CIEFFA) est une institution spécialisée de l'UA depuis 2004, et s'occupe de l'éducation des jeunes filles et des femmes suite à la Décision Assembly/AU/DEC.44 (iii).

31. Après discussions, les ministres,

DEMANDENT aux États membres et aux partenaires d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UA/CIEFFA.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : METTRE FIN AU MARIAGE DES ENFANTS

32. Reconnaissant que le mariage des enfants est une violation des droits de l'Homme et a été inclus dans un certain nombre d'instruments juridiques aux niveaux continental et international, la Commission a lancé une campagne pour mettre fin à cette pratique.

33. Après discussions, les ministres,

EXHORTENT les États membres à assurer l'achèvement de l'éducation secondaire des filles pour les protéger du mariage des enfants.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : INTÉGRATION DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA DÉMOCRATIE, DES ÉLECTIONS ET DE LA GOUVERNANCE (ACDEG) DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

34. L'éducation en Afrique et le système de formation doivent intégrer la construction d'un continent démocratique où la jeune génération est consciente des instruments disponibles pour renforcer la démocratie et les mécanismes de reddition des comptes. Conformément aux valeurs de la démocratie et de la bonne gouvernance, la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (ACDEG) représente un symbole d'espoir pour le continent

35. Après discussions, les ministres,

EXHORTENT les États membres à promouvoir, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'intégration de l'ACDEG dans les programmes scolaires, ainsi que dans la formation des enseignants.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE ET STRATÉGIE SPATIALES POUR L'AFRIQUE

36. En 2010, les ministres en charge de la science et de la technologie (AMCOST) ont créé le Groupe de travail spatial de l'UA pour élaborer une politique et une stratégie spatiales pour l'Afrique, comme la première d'une série d'instruments pour formaliser le programme de l'espace extra-atmosphérique africain, tel qu'articulé dans la STISA-2024 et l'Agenda 2063 plus élargi de l'UA. C'est également une réponse directe aux décisions du Conseil exécutif sur la question. Le groupe de travail a élaboré le Projet de stratégie et de politique spatiales africaines qui a été examiné par les parties prenantes

concernées, y compris l'AMCOMET et le CTS-CTIC. La politique et la stratégie spatiales sont soumises à l'approbation des ministres.

37. Il a également été souligné que le *Global Monitoring for Environment and Securit*y (GMES) vise à renforcer les capacités institutionnelles, humaines et techniques en Afrique pour l'accès et l'exploitation de services axés sur l'Observation de la terre sur une base opérationnelle. La mise en œuvre de la première phase du programme mettra l'accent sur (1) la gestion à long terme des ressources naturelles, (2) la gestion des ressources en eau, et (3) les domaines maritimes et côtiers, et sera financé à hauteur de 28M Euros à travers le Programme panafricain dans le cadre de la coopération UE-Afrique. Le programme sera lancé en 2016.

38. Après discussions, les ministres,

a) **PRENNENT NOTE** de la nécessité de créer un secteur spatial africain formel, tel que stipulé dans l'Agenda 2063 et dans le Projet de politique et de stratégie spatiales africaines; ENTÉRINENT le projet de politique et de stratégie spatiales africaines à soumettre à l'examen de la Conférence de l'UA lors du Sommet de janvier 2016;

b) **EXHORTENT** les États membres. Les CER, les partenaires opérationnels et la Commission à vulgariser et à sensibiliser davantage le public au rôle des sciences et des technologies spatiales dans le développement socioéconomique durable ; à mobiliser des ressources nationales et à mettre en œuvre la politique et la stratégie spatiales africaines ;

c) **DEMANDENT** au Groupe de travail de l'UA sur l'espace de développer (i) un cadre pour une mise en œuvre de la politique et de la stratégie spatiales africaines en tenant compte des exigences des différents secteurs et des groupes d'utilisateurs finaux (ii) un cadre de gouvernance qui couvre les exigences juridiques pertinentes et les protocoles pour un programme opérationnel de l'espace extra-atmosphérique africain

d) **EXHORTONS** au lancement du partenariat entre la CUA et AfriGEOSS axé sur la mise en œuvre de la politique et de la stratégie spatiales africaines ;

e) **SALUONS** les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme GMES et l'Africa Programme ; **EXHORTONS** la CUA, les États membres et les communautés économiques régionales à poursuivre leurs efforts pour lancer le programme tout en inspirant et renforçant les initiatives existantes sur les systèmes d'observation de la terre.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STISA-2024

39. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté en juin 2014 la Stratégie décennale d'innovation de la Science et de la Technologie pour l'Afrique (STISA-2024) par la Décision Assembly/AU/Dec.520(XXIII) et ont DEMANDE à la Commission et à

l'Agence du NEPAD de définir les modalités de mise en œuvre à l'appui de mécanismes de suivi, de compte rendu et d'évaluations clairs**.** À cet égard, la Commission et le NEPAD conduisent le processus d'élaboration d'un cadre de mise en œuvre de la STISA-2024. Ce cadre de la mise en œuvre établit une voie à suivre pour le positionnement de la STI en vue de contribuer à la transition de l'Afrique vers une économie fondée sur les connaissances. Cette voie à suivre, avec l'adhésion d'acteurs tant étatiques que non étatiques, aidera à (i) développer les piliers pour construire des systèmes nationaux d'innovation (SNI), (ii) utiliser les synergies entre les SNI. À travers les programmes phares, pour favoriser des systèmes régionaux d'innovation (SRI), et (iii) utiliser les SNI et les SRI pour produire des résultats dans les domaines prioritaires, répondant ainsi efficacement à l'Agenda 2063.

40. Après discussions, les ministres,

a) **FÉLICITENT** la Commission, l'Agence du NEPAD, ainsi que d'autres partenaires régionaux clés pour le cadre de mise en œuvre de la STISA ;

b) **EXHORTENT** la Commission et le NEPAD à veiller à ce qu'il existe une consultation et une coordination efficaces entre partenaires dans le cadre de mise en œuvre de la STISA-2024 pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA ;

c) **EXHORTENT PAR AILLEURS** la Commission, l'Agence du NEPAD, les États membres, les CER et les Partenaires à veiller à l'élaboration systématique de programmes phares pertinents dans les domaines et piliers prioritaires de la STISA-2024 conformément à son calendrier d'exécution et à produire de façon périodique des rapports de suivi et d'évaluation.

d) **APPRÉCIENT** les efforts des institutions telles que FARA, RUFORUM et AAS pour l'adoption de plans de mise en œuvre de la STISA 2024;

e) **INVITENT** les partenaires au développement et les Institutions régionales à soutenir le processus de mise en œuvre en fournissant des ressources aussi bien techniques que financières.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE SUBVENTION A LA RECHERCHE DE L'UA

41. À travers le financement à hauteur de 15 millions d'Euros par l'Accord entre la Commission européenne et le Groupe d'États des ACP/Enveloppe du 10^{e} FED, la Commission de l'UA a lancé en 2010 des subventions pour appuyer la recherche en Afrique et pour renforcer la capacité institutionnelle de la Commission sur la gestion d'un système de subventions pour la recherche compétitive. Un troisième appel sera lancé au début de l'année 2016, axé sur "la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable" d'un montant de 10 millions d'euros financés par le Programme panafricain de l'UE (PanAf), en réponse à la mise en œuvre de la STISA-2024.

42. Après discussions, les ministres,

(a) **FÉLICITENT** l'Union européenne pour l'appui qu'elle apporte à la recherche et à l'innovation en Afrique;

(b) **EXHORTENT** les États membres, le secteur privé et les autres partenaires au développement à collaborer avec la Commission pour soutenir financièrement ce Programme-cadre panafricain pour la recherche qui implique tous les États membres.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR : PRIX KWAME NKRUMAH DE L'UNION AFRICAINE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

43. La Commission lance tous les ans des prix scientifiques et appuie sa mise en œuvre au niveau national pour les jeunes chercheurs et au niveau régional pour les femmes, conjointement mis en œuvre avec les CER. La Commission met en œuvre le prix continental. La faible participation des États membres et des CER a un impact négatif sur le programme.

44. Après discussions, les ministres,

a) **DEMANDENT** aux États membres et aux CER d'accélérer la mise en œuvre du programme, notamment aux niveaux national et régional ;

b) **DEMANDENT PAR AILLEURS** aux États membres, aux CER et aux Partenaires de renforcer la synergie avec des programmes d'attribution de prix similaires aux niveaux régional et continental pour plus d'efficacité et de viabilité ;

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR : OBSERVATOIRE AFRICAIN DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION (AOSTI)

45. L'AOSTI a été créé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement suite à l'offre de la Guinée Équatoriale de l'abriter et de fournir le financement initial. La Commission a mis en place une structure opérationnelle intérimaire pour l'observatoire pour commencer son mandat sur le répertoire continental des statistiques de la STI et une source d'analyse de politique en appui à la politique basée sur la preuve.

46. Après discussions, les ministres,

a) **FÉLICITENT** le gouvernement de la République de Guinée équatoriale pour avoir accueilli l'AOSTI et fourni le financement de lancement ;

b) **DEMANDENT** aux États membres, aux CER, à la diaspora et aux partenaires d'apporter l'appui nécessaire, y compris le financement de la mise en œuvre des programmes et projets de l'AOSTI ;

c) **EXHORTENT** la Commission à accélérer l'adoption des statuts et des structures de l'AOSTI par le Sous-comité chargé des structures et le Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques.

d) **INVITENT** les États membres et les CER à collaborer et utiliser pleinement les services fournis par l'Observatoire.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR : DIALOGUE POLITIQUE DE HAUT NIVEAU (HLPD) UE - AFRIQUE SUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION (STI)

47. Le HLDP UE-Afrique a convenu de lancer un partenariat conjoint et de copropriété de recherche et d'innovation axé sur le "rôle de la STI dans la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable" portant sur l'intensification durable, l'agriculture et les systèmes alimentaires pour la nutrition, l'expansion et l'amélioration des marchés agricoles et du commerce. Le prochain HLPD est prévu à Addis-Abeba dans le courant du deuxième trimestre 2016.

48. Après discussions, les ministres,

a) **SALUENT** le Dialogue de haut niveau UE-Afrique sur la science, la technologie et l'innovation pour avoir élaboré la feuille de route proposée pour la mise en œuvre du domaine d'intervention portant sur « la sécurité alimentaire, la nutrition, et l'agriculture durable » à travers un Partenariat conjoint pour la recherche et l'innovation ;

b) **EXHORTENT** les États membres, les CER, le secteur privé, ainsi que toutes les parties prenantes concernées à participer effectivement au processus de mise en œuvre.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE RECHERCHE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE L'UNION AFRICAINE

49. La Commission scientifique, technique et de recherche de l'Union africaine (UA-CSTR), met en œuvre des initiatives axées sur les maladies infectieuses, la documentation et la protection des connaissances autochtones africaines, l'innovation verte et la pharmacopée africaine. Le processus de création de la plate-forme du Conseil africain de recherche et d'innovation scientifique est en cours et permettra, entre autres, aux scientifiques, aux universitaires, aux chercheurs, aux ingénieurs, aux innovateurs, à la société civile, aux institutions de financement de contribuer à la mise en œuvre des priorités de la STISA-2024.

50. Après discussions, les ministres,

a) **EXHORTENT** la Commission à accélérer la création de la plate-forme du Conseil de l'innovation de la recherche scientifique et technique africaine (ASRIC), pour permettre à la communauté scientifique et à d'autres parties prenantes de s'engager dans le développement systématique des projets phares de la STICSA-2024 pour la mise en œuvre de ses priorités ;

b) **DEMANDENT** à la Commission de mettre en place et de financer un groupe de travail technique (composé des experts des États membres) pour appuyer le Bureau de la STRC dans l'élaboration du volume 2 de la seconde édition de la série sur la pharmacopée africaine.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR : COMMUNICATION DU NEPAD

51. Les activités de l'Agence de planification NEPAD intègrent l'appui aux centres d'excellence, l'intégration des STI dans la stratégie africaine de la santé, l'appui aux parties prenantes pour le déploiement de la STISA 2024, le développement d'outils de S&E pour le STISA 2024, les ODD et le MAEP; l'élargissement de la base de ressources pour appuyer la STISA 2024; la contribution à la lutte contre EBOLA; et l'utilisation des nouvelles technologies pour le développement économique.

52. Après discussions, les ministres,

a) **PRENNENT NOTE** des programmes coordonnés par l'Agence du NEPAD dans les domaines qui contribuent à la mise en œuvre de la STISA-2024 ;

b) **PRENNENT NOTE PAR AILLEURS** des progrès réalisés par les partenaires dans l'élaboration de plans de mise en œuvre des domaines prioritaires de la STISA-2024 ;

c) **DEMANDENT** aux parties prenantes concernées de poursuivre le processus d'élaboration de plans de mise en œuvre pour tous les domaines prioritaires de la STISA-2024 ;

d) **DEMANDENT EN OUTRE** à **la Commission** et à l'Agence du NEPAD de conseiller les États membres et les Communautés économiques régionales en matière de technologies de prospection, dont les exigences réglementaires et éthiques qui doivent être mises en place afin que le continent puisse profiter de technologies émergentes.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS DES CER DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

53. En ce qui concerne les initiatives prises par les CER dans le cadre de leurs activités dans les domaines de l'Éducation, de la Science et de la Technologie :

54. Après discussions, les ministres,

a) **FÉLICITENT** les CER pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre de programmes pédagogiques et de STI ;

b) **SALUENT** les efforts des CER pour internaliser les programmes continentaux d'éducation, de science et de technologie, la CESA et la STISA-2024 aux niveaux régional et national.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFÉRENCE PANAFRICAINE SUR LE PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS

55. La réunion de la 4e Conférence panafricaine sur le perfectionnement des enseignants (PACTED IV) au cours de la première session ordinaire du CTS-EST, a été présidée par S.E. Mary Tew NIANE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique du Sénégal. La réunion a examiné le statut, les initiatives de formation et les possibilités de perfectionnement des enseignants en Afrique.

56. Après discussions, les ministres,

a) **DEMANDENT** à la CUA de mettre à jour la feuille de route de la PACTED et de l'harmoniser avec la CESA 16-25, y compris la création d'un Conseil des enseignants professionnels ;

b) **EXHORTENT** les États membres et les partenaires à soutenir la mise en œuvre de la Feuille de route de la PACTED.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA SESSION DES PARTENAIRES

57. Vingt-quatre partenaires sont intervenus en déclinant leur identité, ce qu'ils font, et en soulignant le partage de leurs bonnes pratiques au cours de la session de partenaires de la réunion inaugurale du Comité technique spécialisé sur l'éducation, la science et la technologie. S.E. Dr Martial De-Paul Ikounga, commissaire de l'UA en charge des HRST a souligné l'importance d'établir une coalition de partenaires impliquant tous les acteurs travaillant dans l'éducation, la science, la technologie, et la jeunesse. Les partenaires ont convenu de fournir un rapport d'une page qui sera publié sur le rapport d'activités continentales annuel.

58. Après discussions, les ministres,

a) **SALUENT** l'engagement et l'appui apporté par les partenaires aux stratégies continentales sur l'éducation, la science et la technologie, et à la jeunesse ;

b) **EXHORTENT** la CUA et le NEPAD à renforcer la coordination de ces initiatives pour la mise en œuvre du CESA, de la STISA-2024 et de la stratégie continentale pour l'EFTP en réponse à l'Agenda 2063 ;

c) **EXHORTENT EN OUTRE** la Commission à diversifier ses partenariats dans le domaine de la STI pour appuyer l'émergence de nouveaux partenariats pour le développement.

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

59. Sur la communication de la République du Malawi.

60. Les ministres,

SALUENT l'intervention de la République du Malawi, demandant aux chefs d'État et de gouvernement de s'engager dans une action collective dans le renforcement de l'enseignement supérieur comme un facteur clé de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique.

61. Sur Intervention de la République arabe d'Égypte, rappelant la décision prise par la Conférence de l'Union africaine, Assembly DEC. 565 (XXIV), dans laquelle elle prend note de la proposition faite par l'Égypte d'accueillir l'Agence prévue pour les sciences spatiales en Afrique, à l'issue de l'ébauche de la politique spatiale. L'Égypte a réaffirmé cette position exprimée au sein du CTS et a réitéré son offre d'accueillir l'Agence africaine des sciences spatiales, ainsi que son engagement à allouer 10 millions de dollars EU pour mettre en œuvre la stratégie et la politique spatiales africaines.

62. Les ministres,

a) **PRENNENT NOTE** de l'intervention de la République arabe d'Égypte ;

b) **DEMANDENT** à la Commission de l'Union africaine de présenter la proposition à l'examen du Sommet de janvier 2016.

63. Sur l'intervention de la République de Tunisie, rappelant la Décision de la Conférence portant création de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI).

64. Les ministres,

a) **PRENNENT NOTE** de l'intervention de la République de Tunisie ;

b) **INVITENT** la Commission et la République de Tunisie à s'engager davantage à mettre en œuvre la Décision de la Conférence.

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CTS-EST

65. Les ministres demandent au Bureau du CTS de fixer la date de la prochaine réunion. Il a été convenu que si aucun État membre ne proposait d'accueillir la prochaine réunion, celle-ci se tiendrait à Addis-Abeba.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

66. S.E. Dr Martial De-Paul Ikounga, Commissaire de l'UA en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie a remercié tous les participants à cette réunion

67. S.E. Dr Ashraf M.El-Shihy, ministre égyptien, a remercié les participants de leur contribution active et leur a souhaité un bon retour dans leurs pays respectifs.

CONCLUSION

68. Les ministres ont reconnu le travail accompli au cours de la réunion inaugurale du CTS sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation, et ont invité le Bureau du CTS à se consulter sur le lieu et la date de la prochaine réunion du CTS.

69. Annexe 1 : Liste des Participants

1. États membres

Les représentants des États membres suivants ont participé à la réunion :

1. Afrique du Sud
2. Algérie
3. Angola
4. Bénin
5. Botswana
6. Burkina Faso
7. Burundi
8. Cameroun
9. Comores
10. Congo
11. Djibouti
12. Égypte
13. Érythrée
14. Éthiopie
15. Gabon
16. Gambie
17. Ghana
18. Guinée
19. Guinée Equatoriale
20. Kenya
21. Lesotho
22. Liberia
23. Libye
24. Madagascar
25. Malawi
26. Mali
27. Maurice
28. Mauritanie
29. Mozambique
30. Namibie
31. Niger
32. Nigeria
33. Ouganda
34. R.D. du Congo
35. République sahraouie
36. Rwanda
37. Sénégal
38. Somalie
39. Soudan
40. Soudan du Sud
41. Swaziland
42. Tanzanie
43. Tchad
44. Togo
45. Tunisie
46. Zambie
47. Zimbabwe

2. Communautés économiques régionales

Les Communautés économiques régionales (CER) suivantes étaient présentes :

N°	CER
1.	Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)
2.	Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC)
3.	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
4.	Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
5.	Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
6.	Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)

3. **Partenaires au Développement**

Les agences partenaires suivantes étaient présentes :

	Partenaires
1.	Fondation africaine pour le renforcement des capacités (**ACBF**)
2.	Banque africaine de développement (BAD)
3.	Réseau d'assurance qualité africain (AfriQAN)
4.	Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)
5.	Réseau africain d'études sur les politiques en technologie (**ATPS**)
6.	Université virtuelle africaine (UVA)
7.	Institut africain des sciences mathématiques (AIMS)
8.	Association des universités africaines (AUA)
9.	Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)
10.	Secretariat du Commonwealth (Commonwealth Secretariat)
11.	Cape Peninsula University of Technology, Centre For Mathematics
12.	Science And Technology Education In Africa (CEMASTEA)
13.	Conférence des ministres de L'Éducation des États et Gouvernements de La Francophonie (CONFEMEN)
14.	Conférence panafricaine de bioéthique (COPAB)
15.	Centre international pour l'ingénierie génétique et les biotechnologies (ICGEB)
16.	Délégation de l'UE à l'UA
17.	GIZ
18.	FHI 360
19.	Réseau africain pour la campagne pour l'éducation pour tous (ANCEFA)
20.	Education International (EI)
21.	Forum des éducatrices africaines (FAWE)
22.	Forum Africain des Autorités régulatrices de l'Enseignement (FAARE)
23.	Groupe sur l'observation de la terre
24.	Autorité nationale de télédétection et des sciences spatiales
25.	Ambassade royale de Norvège
26.	Forum des Universités régionales de Renforcement des Capacités dans l'Agriculture (RUFORUM)
27.	Plan International
28.	Save the Children
29.	Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI)
30.	Université de l'Afrique du Sud (UNISA)
31.	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
32.	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (UNESCO-IICBA)
33.	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
34.	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
35.	Vision mondiale internationale
36.	People Tv
37.	OIT
38.	Inpp
39.	Hdb Consulting
40.	Ecosocc African Society For Scientific Research
41.	Programme alimentaire mondial (PAM)
42.	International Network For Higher Education In Africa School Of Education

43.	Académie africaine des sciences (Aas)
44.	Airbus Defence And Space
45.	African Association Rse
46.	Observatoire d'Entoto
47.	Alc/Narss
48.	Cemestea
49.	Nrf/Ska
50.	Tet Consult
51.	Necta
52.	Secrétariat du Groupe des observations de la terre (GEO)
53.	Fondation Varekey
54.	Harvard Kennedy School

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2016

Report of the first STC on education, science, and technology, Addis Ababa, Ethiopia, 27-30 October 2015

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4921

Downloaded from African Union Common Repository